

**MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5th FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL: (646) 649-5061
FAX: (646) 781-9974

DECLARATION

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JOSEPH YOUSOUFOU BAMBA, AMBASSADEUR
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE AUPRES DES
NATIONS UNIES A NEW YORK SUR LE POINT 132 DE L'ORDRE DU JOUR RELATIF
A L'AMELIORATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ONU LORS DE LA PARTIE PRINCIPALE
DE LA 67EME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

- New York, le 18 octobre 2012 -

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

1. Etant donné que je prends la parole pour la première fois au sein de la Cinquième Commission pendant cette session, permettez que je vous félicite, vous et votre Bureau, pour votre élection pour présider la Cinquième Commission.
2. Cette Commission est très importante pour ma délégation, dans la mesure où elle est celle qui est chargée d'une part, de veiller à la mise en œuvre effective, dans le monde entier, des mandats octroyés par les Etats membres de l'Organisation et d'autre part, de prendre soin du bon fonctionnement du différent rouage du Système des Nations Unies.
3. Je demeure assuré, Monsieur le Président, que votre expérience professionnelle et votre passion personnelle pour les questions relevant de la Cinquième Commission, nous permettrons d'avoir des travaux fructueux pendant cette session. Vous pouvez compter en cela sur la pleine coopération de ma délégation pour la réussite de la mission qui vous a été confiée.
4. Je voudrais également adresser mes remerciements à Monsieur Yukio Takasu, Secrétaire générale adjoint à la Gestion, pour sa présentation de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies au 5 octobre 2011, faite lors de la séance plénière de la Cinquième Commission en date du 11 octobre 2012.
5. La présente déclaration de la délégation de la Côte d'Ivoire s'inscrit dans le droit fil de celle du Groupe des 77 plus la Chine, et consiste essentiellement en quelques commentaires additionnels.

Monsieur le Président,

6. Lors de son intervention la semaine dernière, la Secrétaire générale adjointe à la gestion, s'appuyant sur un document qui mentionne les sommes mise en recouvrement, a fait état d'une situation financière de l'Organisation des Nations Unies « globalement positive et saine » et ce, en dépit du difficile climat financier international.

7. Toutefois, ma délégation note avec préoccupation que dans le résumé du rapport A/67/522 qui nous est soumis pour l'examen du point 132 de l'ordre du jour de la présente session, il est précisé que la couverture des dépenses prévues au budget ordinaire pourrait soulever des difficultés de trésorerie pendant les derniers mois de l'année, notamment après le paiement, au quatrième trimestre de l'année 2012, de décaissements de l'ordre de 776 millions de dollars.
8. Il importe par conséquent, que le Secrétariat continue de suivre de très près cette situation, et accentue ses efforts auprès des Etats Membres concernés, pour que l'Organisation dispose du budget ordinaire qui lui permettra d'œuvrer à la bonne mise en œuvre des mandats octroyés par les Etats Membres, dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement ainsi que des droits de l'Homme et de l'action humanitaire.

Monsieur le Président,

9. Concernant les opérations de maintien de la paix, ma délégation relève avec grande préoccupation, que le montant total des contributions non acquittées au 5 octobre 2012 est inférieur de 775 million de dollars au total des impayés constatés à la fin de l'année 2011.
10. Cette situation tiendrait à la fois, de la baisse des contributions mise en recouvrement pour l'exercice 2012-2013, et du fait qu'un nouveau barème des quotes-parts applicable au financement des opérations de maintien de la paix est en attente d'approbation.
11. Ma délégation voudrait faire observer que le fait de vouloir une décision de l'Assemblée Générale sur le barème des quotes-parts des opérations de maintien, avant de s'acquitter des engagements financiers vis-à-vis de l'Organisation, revient à contraindre le Secrétariat à faire des emprunts sur les fonds disponibles des comptes des opérations de maintien de la paix clôturées. Toute chose que nous déplorons tous.
12. Aussi, ma délégation appelle à un sens élevé des responsabilités qui nous incombent face à une telle situation.

Monsieur le président,

13. Ma délégation note que le Secrétaire général des Nations Unies s'emploie pour sa part à faire en sorte que l'Organisation s'acquitte, le plus rapidement possible, de ses obligations vis-à-vis des Etats Membres qui fournissent des hommes ou du matériel dans le cadre des Opérations de maintien de la paix.
14. Ma délégation encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour que soient payés, en totalité et à temps, le montant effectivement dû aux Etats Membres concernés, afin que ceux-ci puissent continuer d'apporter leur soutien aux efforts de paix des Nations Unies.

Monsieur le Président,

15. Pour la deuxième année consécutive, et conformément aux instructions du Président de la République de Côte d'Ivoire, mon pays a tenu à s'acquitter intégralement à temps, de toutes ses contributions dues aux différents budgets de l'Organisation.
16. Cet effort financier particulier fait par un pays qui vient tout juste de sortir d'une longue crise, et ce, malgré les nombreux défis d'ordre sécuritaire, humanitaire et de développement auquel il doit faire face, traduit de façon concrète, la foi du Peuple, du Gouvernement, et du Président de la République de Côte d'Ivoire, SEM Alassane OUATTARA, aux idéaux contenus dans la Charte des Nations Unies, notamment :
 - l'union des Nations pour la construction de la Paix et de la sécurité internationale ;
 - la solidarité des peuples face aux défis du développement économique et social ;
 - et le respect des droits et de la dignité humaine.

Je vous remercie Monsieur le Président.